



PROCÈS-VERBAL
4 mai 2020

À une séance du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, tenue le 4 mai 2020 à 19h30 et à laquelle participent : mesdames les conseillères, Myriam Cabana et Monique Côté, messieurs les conseillers Tommy Desjardins et Jean-Paul Rouleau, formant quorum sous la présidence du maire François Gauthier.

Absente : Madame la conseillère Carol-Sue Ash
Absent : Monsieur le conseiller Daniel Bock

Madame Carole Barbier, directrice générale et secrétaire trésorière assiste à la séance.

En raison de circonstances exceptionnelles relatives à la pandémie et aux risques de contamination du COVID 19, la séance se tient par appel conférence et à l'hôtel de ville à huis clos.

Présence et quorum

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. Tenue de la séance par appel conférence et à l'hôtel de ville à huis clos

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours et qui s'est ensuite prolongée avec le dernier décret 483-2020 que l'état d'urgence sanitaire soit renouvelé jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des employés municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la directrice générale et secrétaire trésorière soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter par appel conférence et à l'hôtel de ville à huis clos.

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la directrice générale et secrétaire trésorière puissent y participer par voie d'appel conférence et à l'hôtel de ville à huis clos.



N° de résolution
ou annotation

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 19h30 heures par Monsieur François Gauthier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix.

Adoption de l'ordre du jour

2-Lecture et adoption de l'ordre du jour

2020-05-04#01

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Myriam Cabana

Et résolu

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

3- Adoption du procès-verbal de la séance du 6 avril 2020

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 avril 2020

2020-05-04#02

CONSIDÉRANT QUE le directrice générale et secrétaire-trésorière a remis, dans les délais requis, à tous les membres du conseil, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 avril 2020 et qu'en conséquence il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Monique Côté

Et résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 avril 2020 soit adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

4- Période de questions portant exclusivement sur les sujets mentionnés à l'ordre du jour (15 minutes maximum)

5 RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES COMITÉS

6 FINANCES ET ADMINISTRATION

6.1-Approbation des comptes à payer

2020-05-04#03

Il est proposé par Myriam Cabana

Et résolu

Que les prélèvements automatiques au montant de 14 106.34\$ et les chèques numéros 10416 à 10444 totalisant un montant de 34 674.31\$ du mois d'avril 2020, pour un total de 48 780.65\$ soient approuvés, certains annulés.

Adoptée à l'unanimité



Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, Carole Barbier directrice générale et secrétaire-trésorière certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Carole Barbier
Directrice générale secrétaire-trésorière

6.2-Cellulaire de la directrice générale secrétaire-trésorière Carole Barbier

2020-05-04#04

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale utilise son cellulaire dans le cadre de son travail;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de défrayer une partie des coûts pour cette utilisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Paul Rouleau
Et résolu

De défrayer une somme de 70\$ par mois et rétroactif au début de l'embauche le 7 avril 2020 pour l'utilisation du cellulaire de la directrice générale secrétaire-trésorière, Carole Barbier.

Adoptée à l'unanimité

6.3-ADHÉSION À L'ADMQ ET CAUTIONNEMENT

2020-05-04#05

CONSIDÉRANT QUE l'entrée en poste de madame Carole Barbier à titre de directrice générale secrétaire-trésorière;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'adhésion s'élèvent à 913\$ excluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE l'association recommande aussi l'assurance juridique et au programme d'aide aux membres et que l'adhésion couvre assurance – frais juridiques, consultation en gestion, programme d'aide aux membre (PAE);

CONSIDÉRANT QUE les frais d'assurance s'élèvent à 375\$ taxes incluses;

Il est proposé par Monique Côté

Et résolu que le conseil municipal approuve l'adhésion de madame Carole Barbier auprès de l'ADMQ et à l'assurance juridique.

Adoptée à l'unanimité

6.4-FORMATION DIRECTRICE GÉNÉRALE SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE CAROLE BARBIER

2020-05-04#06



N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE l'ADMQ offre des formations en ligne complète suivant l'adhésion de madame Carole Barbier, directrice-générale secrétaire-trésorière;

CONSIDÉRANT QUE désire approfondir ses connaissances de façon à bien préparer et tenir les documents municipaux nécessitant une préparation de sa part;

CONSIDÉRANT QUE l'ADMQ offre le cours de certification C1, environnement légal, politique et public;

CONSIDÉRANT QUE L'ADMQ offre le cours de certification, l'administration des revenus et des charges à la préparation des états financiers;

CONSIDÉRANT QUE l'ADMQ offre le cours budget municipal et son cycle financier;

CONSIDÉRANT QUE L'ADMQ offre le cours préparation et la rédaction de document municipaux tel que procès-verbal et l'écriture de règlements et politiques;

CONSIDÉRANT QUE L'ADMQ offre le cours de l'adjudication des contrats municipaux, fondement, obligations et contrôles;

CONSIDÉRANT QUE L'ADMQ offre le cours sur la fiscalité et le financement des municipalités au Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monique Côté et résolu que le conseil municipal autorise la directrice générale, Carole Barbier, à suivre les formations qu'elle jugera nécessaire et requis jusqu'à concurrence du montant prévue au budget 2020 et si le montant des formations dépasse le budget 2020 prévue, un transfère budgétaire pourra être fait ou il y a des fonds de libre.

Adoptée à l'unanimité

6.5-AUTORISATION ACHAT DE CAMION À ORDURES

2020-05-04#07

ATTENDU QUE le camion occasionne des dépenses importantes en raison de l'usure et l'année et l'âge du camion;

ATTENDU QUE le camion à ordures l'inspection est au mois de mai et risque d'être négatif et possiblement devra être enlever du chemin suivant l'âge et l'usure de celle-ci;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau

Et résolu que le conseil municipal autorise la directrice générale secrétaire-trésorière, Carole Barbier à prendre les procédures nécessaires pour procéder à l'achat avec un règlement d'emprunt selon les meilleurs termes.

Adoptée à l'unanimité

6.6-ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DU PERSONNEL TECHNIQUE DE LA FQM

2020-05-04#08

ATTENDU QUE la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

ATTENDU QUE la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;



ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil autorise que la Municipalité utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM;

QUE Carole Barbier, directrice générale secrétaire-trésorière, François Gauthier, maire soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités;

Il est proposé par Monique Côté

Et résolu

QUE Carole Barbier, directrice générale secrétaire-trésorière, François Gauthier, Maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix soit autorisées à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

Adoptée à l'unanimité

6.7-Autorisation pour affichage d'appel d'offres sur SEAO – Achat ou location achat d'un camion à ordures

2020-05-04#09

ATTENDU QUE la municipalité désire acquérir un camion à ordures neuf;

Il est proposé par Tommy Desjardins

Et résolu

QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix autorise madame Carole Barbier, directrice générale secrétaire-trésorière à procéder à l'affichage de la demande d'appel d'offre pour l'achat éventuel d'un camion à ordures sur le SEAO.

Adoptée à l'unanimité

6.8-LOCATION TEMPORAIRE D'UN CAMION À ORDURES

2020-05-04#10

ATTENDU QUE la municipalité désire acquérir un camion à ordures neuf;

ATTENDU QUE l'inspection du camion à ordures Peterbuilt est prévu en mai 2020 et suivant l'inspection, celui-ci risque de ne pas passer l'inspection;

ATTENDU QUE qu'il y a un délai de livraison du nouveau camion à ordures suivant l'appel d'offre et la planification du devis et l'exécution pour l'achat du nouveau camion et l'échéancier qui en suivra;



N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE la nécessité de louer un camion à ordures temporairement suivant l'obtention du nouveau camion à ordures;

ATTENDU QU'advenant la nécessité de louer un camion à ordures de façon temporaire, une analyse de différents scénarios soit envisagée afin d'obtenir dans la légalité plus d'une soumission afin de prendre un choix optimal et éclairer dans l'option d'avoir besoin du recours pour la location temporaire du camion à ordures;

EN CONSÉQUENCE la municipalité se dote de l'option d'avoir recourt pour la location d'un camion à ordures temporairement dans l'échéance que le camion à ordures de marque Peterbuilt ne passe pas l'inspection du mois de mai;

Il est proposé par Myriam Cabana
Et résolu

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale secrétaire-trésorière Carole Barbier à prendre les procédures nécessaires pour procéder à la location temporaire selon les meilleurs termes si nécessaire.

Adoptée à l'unanimité

6.9-Demande de carte de crédit pour Madame Carole Barbier
2020-05-04#11

CONSIDÉRANT QUE Madame Carole Barbier directrice générale et secrétaire-trésorière doit faire certains achats au nom de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Paul Rouleau
Et résolu

QU'une demande soit faite auprès de Visa Desjardins afin d'obtenir une carte de crédit pour madame Carole Barbier, directrice générale et secrétaire-trésorière, le montant de crédit autorisé est de 5000.00\$

Adoptée à l'unanimité

6.10-DONATION AU CLUB DE L'ÂGE D'OR
2020-05-04#12

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été reçue à la Municipalité pour le Club de l'âge d'or;

CONSIDÉRANTE QUE, par les années précédentes, le conseil municipal a accordé un don de 350\$ au Club de l'âge d'or;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Paul Rouleau

Et résolu d'octroyer au Club de l'âge d'or une somme de 350\$ pour les aider dans la poursuite de leurs activités.

Adoptée à l'unanimité

6.11-FESTIVAL DE LA PATATE
2020-05-04#13

CONSIDÉRANTE QU'une avance de fonds pour la tenue du Festival de la patate de la paix a été priori avancer et encaissé;

CONSIDÉRANTE QUE suivant le COVID-19 et le décret 222-2020 du 20 mars 2020, le Festival de la patate de la paix n'a eu d'autre choix que de reporter l'édition qui était prévu du 12 au 16 août 2020 pour le 11 au 15 août 2021 ;

EN CONSÉQUENCE la municipalité ne versera pas la première partie de l'avance de fonds en 2021 car celle-ci sera transférer pour l'édition du 2021 ;



Il est proposé par Monique Côté

Et résolu que la municipalité convient d'accepter la portion de l'avance de fonds prévue en 2020 soit appliqué en 2021.

Adoptée à l'unanimité

6.12-DEMANDE D'ACCÈS À L'INFORMATION PROCÉDURES JUDICIAIRES FUTURES

2020-05-04#14

CONSIDÉRANT le volume de demandes d'accès à l'information excessives présentées à la municipalité, et ce en provenance des mêmes personnes;

CONSIDÉRANT QUE toutes ces demandes requièrent un très grand nombre d'heure de travail de la part du personnel administratif;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'être prudent dans les réponses données aux demandeurs;

EN CONSÉQUENCE la municipalité mandate Me Rino Soucy pour assister la directrice générale secrétaire-trésorière Carole Barbier et le conseil pour répondre à toutes demandes en accès à l'information ainsi que dans le cadre de toutes les procédures judiciaires futures;

Il est proposé par Myriam Côté
Et résolu

QUE la municipalité et le conseil autorise Me Rino Soucy à assister la directrice générale secrétaire-trésorière Carole Barbier à toutes demandes d'accès jugées excessives soient acheminées à Me Rino Soucy et que ce dernier soit mandaté à répondre aux demandeurs pour et au nom de la municipalité.

Pour la résolution
François Gauthier
Jean-Paul Rouleau
Myriam Cabana

Contre la résolution
Tommy Desjardins
Monique Côté

Adoptée à la majorité

7- TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ INCENDIE

7.1 Collecte des ordures changement aux calendriers
2020-05-04#15

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit aller faire 2 voyages à Lachute lors du ramassage des vidanges aux 2 semaines pour les 2 municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fait seulement 1 voyage à Lachute lorsque le calendrier est aux semaines pour les 2 municipalités;

CONSIDÉRANTE QUE la municipalité doit se prévaloir du temps de surplus dans la même journée pour exécuter le ramassage des ordures lorsque nous sommes au 2 semaines;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jean-Paul Rouleau
Et résolu

QUE le calendrier des ordures soit apporté à avoir une modification pour mettre le ramassage des ordures à la semaine pour la municipalité de



N° de résolution
ou annotation

Notre-Dame-de-la-Paix pour les mois de Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Septembre, Octobre, Novembre et Décembre.

Adoptée à l'unanimité

7.2 Balayage de chemin

2020-05-04#16

CONSIDÉRANT QUE la FIRME 2991209 CANADA INC. (RONALD PARISEAU) a présenté une soumission pour le balayage des chemins publics de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix au montant de 2450.00\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE la FIRME 2991209 CANADA INC. (RONALD PARISEAU) propose un balayage des rues débutant le 11 mai 2020;

Il est proposé par Myriam Cabana
Et résolu

D'accepter la soumission de la FIRME 2991209 CANADA INC. (RONALD PARISEAU) ou de toute autre entreprise qui pourrait effectuer le balayage avant le mois de juin;

Adoptée à l'unanimité

7.3 CHAUFFEUR DE PELLE (OFFRE D'EMPLOI)

2020-05-04#17

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit entretenir et procéder aux travaux de chemin et des fossés;

EN CONSÉQUENCE le taux horaire est à être déterminé selon l'expérience de travail;

Il est proposé par Myriam Cabana
Et résolu

QUE la directrice générale secrétaire-trésorière, Carole Barbier soit autorisé à préparer une offre d'emploi et que cette offre est temporaire et sur appel sur une période approximativement de 20 semaines.

Adoptée à l'unanimité

7.4 DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT 2019 DES ACTIVITÉS ET DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE PRÉVU EN COUVERTURE INCENDIE (ANNÉE 1)

2020-05-04#18

QUE le rapport des activités et le plan de mise en œuvre prévu en couverture incendie soit et est adopté tel que présenté;

QU'une copie de la présente résolution et du rapport soient transmis à la MRC de Papineau;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau
Et résolu

QU'une copie de cette résolution sera transmise à la MRC de Papineau.



Adoptée à l'unanimité

8- URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

8.1 DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX

2020-05-04#19

CONSIDÉRANT QUE les Ferme Petite-Nation ont fait une demande par écrit pour permettre une meilleure irrigation sur son exploitation agricole;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, les Ferme Petite-Nation devra passer 1 tuyau de 8 pouces dans le fossé municipal de façon temporaire depuis le 101 rang Ste-Augustine jusqu'au 66, rang Ste-Augustine;

CONSIDÉRANT QUE cette installation sera sur la surface de la terre et non sous-terrain et cette installation sera présente du 20 mai 2020 au 1er novembre 2020;

ET QUE la municipalité n'est aucunement responsable de toutes conséquences découlant l'installation du tuyau de 8 pouces dans le fossé municipal depuis le 101 rang Ste-Augustine jusqu'au 66, rang Ste-Augustine;

Il est proposé par Myriam Cabana et appuyé par Jean-Paul Rouleau
Et résolu

QUE la municipalité autorise les Fermes Petite-Nation à passer 1 tuyau de 8 pouces dans le fossé municipal.

Pour la résolution

François Gauthier
Jean-Paul Rouleau
Myriam Cabana

Contre la résolution

Tommy Desjardins
Monique Côté

Adoptée à la majorité

9- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE

10-LOISIRS ET CULTURE

11- DIVERS

12-PÉRIODE DE QUESTIONS


13-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2020-04-06#20

Tous les sujets à l'ordre étant épuisés;

Il est proposé par Myriam Cabana

Et résolu que la présente séance est levée à 20h20.


Carole Barbier
Directrice générale et
secrétaire-trésorière


François Gauthier
Maire



N° de résolution
ou annotation